

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
 CARRFEUR RUE VICTOR HUGO AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route,

**CONSIDERANT** les travaux d'ouverture de tampons d'assainissement (collecteur du Syndicat de l'Orge) et stationnement sur voirie avec balisage adapté afin de réaliser une reconnaissance et point de mesures de débit sur le collecteur du Mort Ru par l'entreprise **IRH Ingénieur Conseil – 14/30 rue Alexandre 92635 GENNEVILLIERS Cedex** nécessitant la modification de la circulation et des restrictions de stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1°:** Pour les besoins du chantier situé au carrefour Rue Victor Hugo / Avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants au droit du chantier sauf véhicules d'urgence et de secours ;
- Réfection et remise en état à l'identique.

**En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.**

**Article 2 :** Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES  
 DU LUNDI 29 MARS 2021 AU VENDREDI 30 JUILLET 2021**

**Article 3 :** Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

**Article 4 :** Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 25 mars 2021

Par délégation du Maire,

  
**Virginie FALQUIERES**

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du  
 Cadre de Vie et de l'Environnement.